

DECISION DE LA PRESIDENTE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

DECISION N°055_20_DP_CAPCA

OBJET : PARTENARIAT D'IMAGE - SUBVENTION POUR LE MARATHON DE L'ARDECHE SUR LA DOLCE VIA - EDITION 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321- 2, L2122-17 et L5211-2,
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 1, II,

Après information du Bureau réuni le 17 juin 2020

Considérant ce qui suit :

Chaque année, le marathon de l'Ardèche accueille de nombreux coureurs sur les 42,195 kilomètres de La Dolce Via.

Depuis sa création en 2010, le marathon de l'Ardèche, sous maîtrise d'ouvrage de l'office de tourisme Val Eyrieux Tourisme, en partenariat avec l'office de tourisme « Ardèche Buissonnière », a su s'ouvrir à différentes pratiques : course en solo, en relais à 2 ou 4. Depuis quelques années, une randonnée pédestre est également organisée.

Le marathon est inscrit au calendrier de la fédération française d'athlétisme. Il a su se diversifier pour toucher un public toujours plus nombreux notamment à travers un challenge interentreprise.

Cette année, le Marathon de l'Ardèche fête ses 10 ans le 6 septembre 2020, de nombreuses animations ponctueront cette « édition anniversaire ».

Le marathon de l'Ardèche est une aventure sportive, mais également, un formidable outil de promotion du territoire et de la Dolce Via, aménagée par les collectivités. Il permet de valoriser le patrimoine en donnant une image positive et dynamique du territoire. L'enjeu du marathon va donc bien au-delà du sport. Mené en concertation avec de nombreux acteurs locaux (associations, collectivités, bénévoles), le marathon sert le développement local.

Dans le cadre de la promotion de la Communauté d'Agglomération et de son territoire, il est souhaitable de poursuivre la politique de partenariats d'image en continuant à soutenir cette manifestation.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 25 000€.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 007-200038933-20200624-055_20_DP_CAPCA-CC


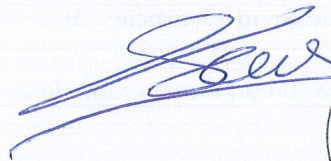
Considérant la demande écrite reçue en date du 20 mars 2020, sollicitant le renouveler le partenariat pour cet événement à hauteur, comme les années précédentes, de 4 200€ suivant le budget prévisionnel de l'opération ci annexé.

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :

- **Alloue** à l'Office du tourisme « Ardèche Hautes Vallées » une aide de 4 200 euros pour l'organisation du Marathon de l'Ardèche sur la Dolce Via — édition 2020 – sous réserve que cette édition ait effectivement lieu.
- **Autorise** la Présidente à réaliser toute démarche afférente à la présente décision.

A Privas, le **24/06/2020**

Par délégation du conseil communautaire,
La Présidente,
Laetitia SERRE



Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Date de publication de la présente décision : ..25/06/2020.....

www.privas-centre-ardeche.fr